



Photo : Christian Poeschard - CNPF

Edito

Sommaire

Edito : p 1

Economie : Le retour
Appui à l'investissement..... p 2-3

Actualités : News
Elections 2017,
classeur bois ronds feuillus..... p 4

Homme des bois :
Raymond d'Andlau
Passion pépinière..... p 5

Technique : Frênes en détresse
chassez le chalaras !..... p 6-7

Autour de nous :
Un GF tout frais
Et des frais de notaire
en baisse..... p 8

Parole aux Syndicats : Moselle
Propriétaire forestier, une vraie
culture..... p 9

Arbre au vert :
Vosges du Nord/Pfälzerwald
Le lynx est bien là..... p 10

Au coin du bois :
Faire la classe en forêt : Journée
internationale des forêts..... p 11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèves..... p 12

A lors que vous aurez la faculté d'élire vos conseillers de Centre (entre le 10 janvier et le 6 février 2017), alors que notre Journée de la Forêt Privée est programmée le 17 septembre 2016 à Colmar Expo, avec Corinne Lepage en qualité de grand témoin sur le thème "Les sylviculteurs privés acteurs engagés de la filière bois et de la nature", j'aimerais vous soumettre un sujet de réflexion.

J'ai pris récemment connaissance d'un article d'un sociologue relatif au stade de post-démocratie qu'aurait atteint notre société : en l'occurrence, ce concept expose que si les institutions, le droit, la scène médiatique demeurent, les décisions importantes se passent dans les coulisses, et l'auteur de citer les institutions européennes, les multinationales, les agences de notation...

Le spectacle démocratique continue, mais c'est de plus en plus du spectacle, expose l'auteur.

Je vous propose quelques illustrations dans le domaine qui est le nôtre :

Il en va ainsi de la nouvelle Commission Régionale Forêt-Bois (CRFB), appelée à représenter les filières des 3 anciens territoires et ceci dans un calendrier extrêmement resserré, qui rassemblera plus de 50, voire 60 membres. Comment, dans de telles conditions, maintenir le dialogue et des échanges constructifs ?

Autre exemple, un comité paritaire régional, ayant en charge l'équilibre sylvo-cynégetique, sera annexé à la CRFB ; il sera paritaire, car il comprendra autant de forestiers que de chasseurs. Cela a l'apparence de la démocratie, mais c'est en fait du spectacle. Les dégâts sont indiscutables, quantifiés scientifiquement (par un organisme neutre) et pourtant il faudrait en débattre : ils seraient consécutifs à une absence de dialogue, que n'y avions-nous pensé !

Et que dire du spectacle des enquêtes publiques estivales et par internet ?

Le thème retenu pour la Journée de la Forêt Privée à Colmar vise à décliner les différentes attentes de la société, et la multifonctionnalité, à laquelle nous sommes très attachés, sera au coeur des débats.

Rappelons-en rapidement le principe : dans toute forêt, sauf cas de protection particulière, les rôles économique, écologique et social sont compatibles. Certes, ce n'est pas toujours facile, mais l'autre solution serait de zoner l'espace forestier : une partie des forêts serait "sous cloche" pour qu'une autre assure un objectif intensif de production. Ce n'est pas ce que nous voulons, et l'opinion publique s'en émouvrait.

Christian Barthod (Ingénieur général au Ministère de l'Écologie et du Développement durable), lors d'un récent colloque à l'Académie d'Agriculture de France, rappelait le principe d'acceptabilité sociale de nos aménagements et de nos sylvicultures et la revendication sociétale de la multifonctionnalité.

La politique que propose l'Etat, au travers du document-cadre le Programme National Forêt Bois, prévoit une augmentation importante de la récolte (objectif auquel nous souscrivons globalement) mais, dans le même temps, suggère que les petites forêts soient laissées à elles-mêmes (les propriétés inférieures à 4 ha ne relèveraient plus des missions de développement du CNPF). En creux, cela revient à écorner l'universalité du principe de la multifonctionnalité, avec un impact sur notre paysage nécessairement perceptible. Entre cette politique et les attentes sociétales, il y a un temps d'échange à ne pas manquer.

Adéjà de prendre le temps de cet échange avec la société et tous ses acteurs, il se pourrait que les sylviculteurs soient identifiés ultérieurement comme seuls responsables de ces transformations.

Par votre participation à la journée du 17 septembre 2016, comme aux élections professionnelles de 2017, vous avez la possibilité de vous faire entendre sur la scène démocratique.

Henri Plauche Gillon
Président de l'Union Forestière de l'Est



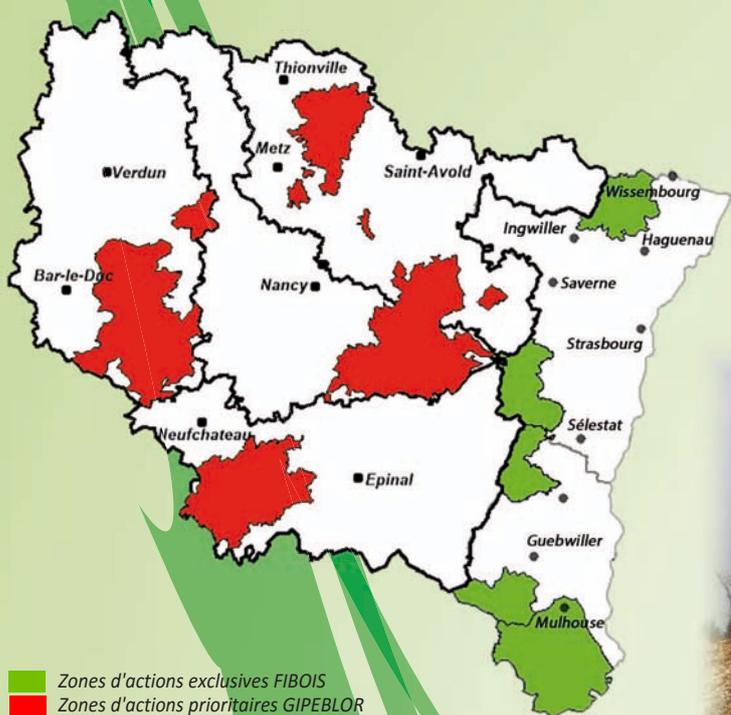
Économie

L'indispensable appui à l'investissement forestier est de retour

Le constat est connu : depuis la disparition du Fonds Forestier National (FFN) et la tempête de 1999, les reboisements réalisés dans les forêts françaises ont terriblement chuté (le nombre de plants commercialisés a été divisé par 6 en 20 ans), même si l'on constate une reprise depuis 3 ans. Pour inciter les propriétaires forestiers à reboiser, ou à réaliser des opérations coûteuses, il existait d'ores et déjà en Lorraine deux dispositifs spécifiques à la petite forêt privée. S'y ajoute désormais le programme "Dynamic Bois" de l'ADEME pour les chantiers supérieurs à 4 hectares ; le tableau ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas certains dispositifs nationaux. FLOREAL vous permet de vous y retrouver au milieu de ces différents programmes.

Dispositif DYNAMIC Bois : programme porté par les interprofessions lorraine et alsacienne et un bouquet de partenaires

SUBVENTION DE	TAUX D'AIDE	RESPONSABLE DU PROJET	ZONES ÉLIGIBLES
L'ETAT (ADEME)	40 %	Interprofessions Lorraine : GIPEBLOR Alsace : FIBOIS	Cf. carte ci-dessous
Peuplement aidé :	• Taillis	• Taillis avec réserves	• Accrus
Peuplement de faible valeur tel que :	Taillis simple	Peu de réserves, réserves de mauvaise qualité, peu de tiges d'avenir	Peuplement post-tempête non entretenu, échec de régénération
Conditions d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> • Surface minimale de chantier : 4 ha en un bloc ou plusieurs éléments à travailler d'une surface minimale d'1 ha • Avoir un document de gestion durable : PSG, RTG ou CBPS • De préférence PEFC/FSC • Alimenter une chaufferie bois du fonds chaleur, si production de bois énergie • Dans les zones éligibles (voir carte page ci-dessous), prioritairement en Lorraine, exclusivement en Alsace • Peuplements conformes au diagnostic sylvicole en cours de rédaction par le CRPF, c'est-à-dire des peuplements ayant peu de valeur 		
Opérations éligibles telles que : (comprend la maîtrise d'œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation <ul style="list-style-type: none"> - travail du sol - plants, plantation - protections - entretien de la plantation 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration <ul style="list-style-type: none"> - Désignation tiges d'avenir - Marquage de la coupe et des cloisonnements - Détourage 	



- Des dossiers de demande d'aide pourront être déposés jusqu'à fin 2019.
- Le montant de l'aide par chantier doit être supérieur à 1.000 Euros.
- Les subventions sont attribuées sur présentation des factures acquittées.
- Les propriétaires, pour constituer un bon dossier ont tout intérêt à travailler avec l'un des partenaires cités ci-dessous et en particulier avec les gestionnaires forestiers.

Les gestionnaires forestiers partenaires : Les cabinets d'experts Michaut, Rousselin et Schouber et plus généralement les membres du GRIEF, GEDEFOR, Forêts & Bois de l'Est, ONF et pour l'Alsace, COSYLVAL. Les entreprises d'exploitation partenaires pour la Lorraine : Lefort, Schmitt et Sotraforest et pour l'Alsace : Kretz, Maerky, Helmlinger, Sundgaubois et Valorservice. Les organismes de développement forestier partenaires: CRPF, Chambre d'Agriculture des Vosges, Forestiers d'Alsace et Associations des communes forestières.



Photo : Jérôme Klotz

Dispositif de la Région Lorraine

SUBVENTION DE	TAUX D'AIDE	ZONES ÉLIGIBLES			
LA RÉGION	1.000 à 2.500 €	Toute la Lorraine			
Conditions d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> • Chantier d'une surface inférieure à 4 ha • N'étant pas soumis à Plan Simple de Gestion (PSG) • Ayant un document de gestion durable : RTG ou CBPS 				
Opérations éligibles :	<ul style="list-style-type: none"> • Dépressage, y compris avec la production de bois énergie • Plantation sur au moins 1 hectare d'un seul tenant hors résineux • Taille de formation • Entretien des jeunes peuplements. 				
Détail de l'aide :	Surface du chantier	< 1 ha	entre 1 et 2 ha	entre 2 et 3 ha	> 3 ha
	Montant de l'aide	1.000 €	1.500 €	2.000 €	2.500 €

Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse (FA3R)

SUBVENTION DE	AIDE	ZONES ÉLIGIBLES			
FONDS PRIVÉS (acteurs de la filière)	A la plantation résineuse de 500 à 1.500 €	Massif Vosgien Alsacien, Lorrain et Franc-comtois et La Vôge			
Conditions d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> • Surface minimale de 50 ares et maximale de 4 ha dans une propriété d'un seul tenant de taille inférieure à 10 ha. • Plantation de résineux (Epicéa, Douglas, Mélèze, Sapin). • Massif Vosgien Alsacien, Lorrain et Franc-comtois. • Ayant un engagement de gestion durable : PSG, RTG ou CBPS ou certification forestière (PEFC, FSC). 				
Détail de l'aide :	Essence	Densité minimum	Aide à la plantation par un reboiseur	Aide à la plantation par le demandeur	
	Épicéa	1.600 plants/ha	1.000 €/ha	500 €/ha	
		2.200 plants/ha	1.500 €/ha	750 €/ha	
	Douglas	1.100 plants/ha	1.000 €/ha	500 €/ha	
		1.600 plants/ha	1.500 €/ha	750 €/ha	
	Mélèze	1.100 plants/ha	1.000 €/ha	500 €/ha	
	Sapin	2.000 plants/ha	1.000 €/ha	500 €/ha	

Ce qu'il faut retenir, pour ne pas s'y perdre :

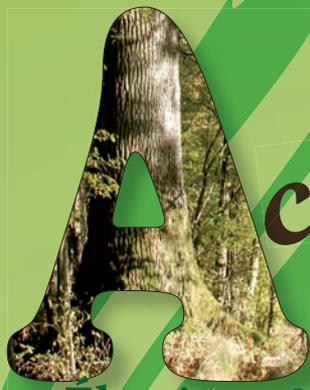
- | | | |
|--|--------------------|--|
| ▷ Reboiser, améliorer les peuplements, pour des chantiers > à 4 ha dans des secteurs de Lorraine et d'Alsace | ⇒ DYNAMIC BOIS | Lorraine : Clément Hubert (07 60 65 07 98)
Alsace : Christophe Doumax (07 60 65 03 60) |
| ▷ Reboiser des résineux dans les petites propriétés du Massif Vosgien | ⇒ FA3R | Lorraine : Gipeblor (03 83 37 54 64)
Alsace : Fibois (03 88 19 17 19) |
| ▷ Reboiser, réaliser des travaux dans des propriétés < à 25 ha en Lorraine | ⇒ CONSEIL RÉGIONAL | Clément Hubert (07 60 65 07 98) |

Pour être complet, deux dispositifs nationaux :

- **Plantons Pour l'Avenir (PPA)** : dispositif basé sur le mécénat d'entreprise, permettant d'accéder à des prêts à taux 0 remboursables sur 30 ans (renseignements auprès de la coopérative F&BE : contact@foretsetboisdelest.com) ;
- **Reforest'Action** : parrainage d'une entreprise de proximité en faveur de reboisements inférieurs à 5 ha (contact : olivier.gleizes@cnpf.fr).

Clément Hubert - CRPF





Actualités

Elections 2017 des conseillers des CRPF

Les Conseillers des Centre Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ont été élus en 2011 pour 6 ans ; les conseils de CRPF seront donc renouvelés en 2017. Ces futurs conseils seront concernés par les nouvelles limites territoriales des régions. Ainsi, au plus tard le 1^{er} avril 2017, le CRPF de Lorraine-Alsace laissera la place au CRPF "Grand Est".

Le Gouvernement a fixé les dates du scrutin en vue du renouvellement des conseillers de CRPF :

- le **mardi 7 février 2017** pour les élections par les collèges départementaux des propriétaires forestiers,
- le **jeudi 9 mars 2017** pour les élections par les collèges régionaux des organisations professionnelles les plus représentatives de la Forêt Privée.

L'ensemble de ces représentants formera le Conseil du CRPF Grand-Est.

Une nouvelle fois, prenez soin de vérifier votre inscription sur la liste électorale : Le CRPF a établi les projets de listes électorales départementales. Tout propriétaire peut vérifier qu'il est bien inscrit sur la liste électorale en consultant le site internet du CNPF <http://www.cnpf.fr/elections-2017-576834.html>, ou en se renseignant par téléphone auprès du CRPF (03.87.31.67.72), ou en consultant les listes déposées dans les antennes départementales du CRPF ou encore des Chambres départementales d'Agriculture.

Ces projets de listes peuvent être rectifiés jusqu'au 10 septembre.

Tout propriétaire forestier qui sollicite :

- soit son inscription sur la liste électorale ou celle d'une personne morale ou d'une indivision,
- soit la mention de son nom sur la liste électorale en tant que représentant d'une personne morale, dont il n'est pas le représentant légal,

doit adresser au CRPF, par courrier, une demande datée et signée ou par message électronique avec accusé de réception.

La liste électorale compose le collège des propriétaires forestiers

Elle comprend les personnes physiques et les personnes morales (groupements forestiers, indivisions, sociétés,...) propriétaires, dans le département, de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois et forêts :

- gérées conformément à un document de gestion durable : Plan Simple de Gestion (PSG), Règlement Type de Gestion (RTG), ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS),
- ou d'une surface totale d'au moins 4 hectares.

Si vos parcelles de forêts étaient jadis des terres agricoles, et sont toujours déclarées comme telles au cadastre, vous ne pouvez pas être électeur et nous vous incitons à effectuer les déclarations de changements de nature de culture.

Ce collège élit les représentants des propriétaires forestiers pour les deux catégories suivantes :

- ceux qui disposent d'un PSG,
- et ceux dotés d'un autre document de gestion durable : adhésion au RTG ou CBPS.

Le vote aura lieu exclusivement par correspondance

Avant le **10 janvier 2017**, chaque électeur recevra par la poste les instruments de vote. Tous les plis contenant les suffrages seront à envoyer au Préfet de Région au plus tard le **7 février 2017** avant minuit.

Philippe Laden - CRPF

Accord entre les propriétaires forestiers et les scieurs de feuillus de Lorraine : une première en France

Les Assemblées Générales des Syndicats de propriétaires forestiers de Meurthe-et-Moselle et de Moselle ont eu lieu à Avricourt le samedi 30 avril 2016, présidées respectivement par Henri Plauche Gillon et Didier Daclin. C'était l'occasion de signer officiellement la convention "classeur bois ronds feuillus", convention de partenariat entre l'organisation des propriétaires forestiers et les scieurs de feuillus de Lorraine.

Pour que l'évènement soit solennel, tous les parrains étaient là entourant l'impétrant : les signataires de la convention, Henri Plauche Gillon et Arnaud Michaut pour l'Union Forestière de l'Est (UFE), Bert Rutten pour l'Union Régionale des Scieurs de Feuillus de Lorraine (URSFL), mais aussi Antoine d'Amécourt, Président national de Fransylva, Philippe Siat, Président de la Fédération Nationale du Bois (FNB), Aude Barlier, Secrétaire Générale de Gipeblor, Jean-François Laigre, Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois à la DRAAF, Rachel Thomas du Conseil Régional.

L'impétrant en question est Baptiste Menjoz, embauché par l'UFE, en tant qu' "expert bois ronds feuillus".

Quel est son rôle ? Il a pour mission de classer par qualité les grumes de feuillus issues des coupes suivies par des gestionnaires participant au système.

Le cahier des charges du classement a été élaboré par les deux structures et une grille de prix négociable annuellement est appliquée sur les produits. Les lots de bois sont ainsi orientés vers une transformation locale auprès des adhérents de l'URSFL.

Sa prestation est prise en charge à part égale par les deux parties, ce qui est un gage de neutralité.

Initié grâce à une aide au démarrage de la Région et de l'Etat, le classer a vocation à s'autofinancer au bout de quelques années.

Cette convention, illustrant un rapprochement amont-aval est exemplaire, et certainement une première en France !

Philippe Laden - CRPF



De gauche à droite : A. d'Amécourt, A. Michaut, B. Menjoz, J.F. Laigre, H. Plauche Gillon, R. Thomas, D. Daclin, B. Rutten, Ph. Siat



Homme des bois

Raymond d'Andlau : entre pépinière et forêt, son cœur balance



A 76 ans, Raymond d'Andlau témoigne d'une époque que "les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître". Celle des années 1975, où il a repris l'exploitation agricole familiale et ses 15 ha de forêts, et où il s'est lancé avec son épouse dans la création d'une pépinière forestière. 40 ans plus tard, la pépinière forestière n'est plus, mais la passion pour la forêt anime toujours Raymond d'Andlau.

Vous êtes de formation agricole et avez exercé à partir de 1962 le métier de conseiller agricole, d'abord dans le Cantal, puis dans le Bas-Rhin. Comment vous êtes-vous retrouvé à la tête d'une pépinière forestière ?

En 1975, après le décès de mon père, j'ai repris l'exploitation agricole familiale à Stotzheim. Passionné par la forêt, je me suis intéressé à la mise en valeur de nos parcelles forestières, notamment avec des plantations d'enrichissement dans des peuplements pauvres. Pour répondre à nos propres besoins en plants, nous avons mis en place une petite pépinière forestière sur 15 ares, dans notre jardin. Il y avait à cette époque une sensibilité de la forêt privée pour la plantation et une demande en plants feuillus, grâce aux bons-subvention du Fonds Forestier National. Epaulés par Jean-Louis Besson du Groupement de Développement Forestier du Bas-Rhin et de Gérard Armand de la Fédération de Vulgarisation Forestière de l'Est, nous avons alors agrandi la pépinière sur 5 ha. C'était la belle époque. Je me souviens d'une visite de Michel Hubert, de l'Institut du Développement Forestier, qui nous encourageait à produire du merisier : "Foncez d'Andlau, foncez" me disait-il.

Quelle était votre production et qui étaient vos clients ?

Nous étions spécialisés dans la production de grands plants de merisier et de plançons de peuplier de 1 an. Mais nous produisions aussi du frêne, de l'érable, du chêne pédonculé, de l'alisier torminal et du chêne rouge d'Amérique. 50 000 plants par an sortaient de notre pépinière.

Nous fournissions principalement la Forêt Privée. Nous avons beaucoup travaillé avec le CRPF de l'Ain. André Berte du Gedefor était également un client important pour la Meuse. "Il faut cibler la qualité" m'exhortait-il. C'est ce que nous avons fait : qualité et fraîcheur des plants étaient nos maîtres-mots.

Que s'est-il passé dans votre forêt pendant ce temps ?

Pendant les années où la pépinière tournait à plein régime, le temps m'a manqué pour faire tous les travaux nécessaires en forêt.

Mais j'ai tout de même réalisé des plantations de merisiers ou d'érables que je regarde aujourd'hui avec fierté, car les plants proviennent de ma pépinière. J'en connais la provenance, la qualité, la fraîcheur.

Je sais aussi qu'ils ont été plantés avec soin, car rien ne sert d'avoir de beaux plants s'ils sont maltraités lors de la plantation ! C'était aussi une époque bénie pour le frêne qui était alors recherché, particulièrement dans les années 90. Je me rappelle qu'une année, avec l'aide de Christian Mertz, nous avons vendu nos plus belles grumes de frêne à près de 2000 francs/m³ ! Cela n'a malheureusement pas duré.

Plusieurs placettes de référence, installées par la FVFE, l'IDF ou le CRPF existent dans votre forêt. Qu'est-ce que cela vous apporte ?

Je n'ai pas de formation forestière et j'ai toujours recherché des conseils, des renseignements auprès des professionnels. J'ai volontiers accepté l'installation de placettes de référence dans ma forêt, car les résultats de ces mesures sont toujours intéressants. J'ai un souvenir ému d'un essai de peupliers, installé avec Gérard Armand en 1991 pour comparer la croissance de différents clones, et complètement ravagé par la tempête de 1999.

Cette tempête de 1999 a également mis fin à votre activité de pépiniériste ?

Effectivement, la demande en plants s'est effondrée après la tempête, la politique était en faveur de la régénération naturelle. En parallèle, la demande en sapins de Noël était à la hausse. Nous avons alors très vite décidé d'arrêter la pépinière et de développer la production de sapins de Noël. Nous avons produit 7 000 sapins par an, sur environ 10 ha, jusqu'en 2011.

Vous aviez donc à nouveau un peu plus de temps pour votre forêt ?

Oui, nous avons réalisé les premières éclaircies dans nos plantations de feuillus précieux, avec l'aide de Jean Braud du CRPF et de Christian Mertz de Cosylval. Sans eux, je n'aurais jamais consenti à couper les merisiers que j'avais moi-même plantés ! Et pourtant ces éclaircies étaient indispensables pour permettre aux plus belles tiges de se développer.

Vous avez été administrateur du Groupement de Développement bas-rhinois pendant près de 40 ans. Vous accueillez volontiers des groupes de forestiers dans votre forêt. Pourquoi cet attachement à partager votre expérience et votre passion pour la forêt ?

J'ai moi-même profité de très nombreux conseils des organismes de la Forêt Privée, et je souhaite les transmettre à mon tour. J'aimerais que la forêt dite paysanne soit plus motivée. Les propriétaires coupent et puis il ne se passe plus rien, on "laisse faire la nature". Mais cela ne suffit pas pour refaire une belle forêt. J'espère donner à d'autres propriétaires l'envie d'entreprendre dans leurs parcelles en partageant mon expérience et ma passion.

Et quels sont vos souhaits, vos projets pour le futur ?

J'espère qu'on pourra sauver le frêne ! C'était l'arbre prédominant dans ma forêt, avec de très beaux spécimens, et je ne voudrais pas le voir disparaître à cause de la chalarose. Je veux encore planter, acheter des parcelles forestières si l'occasion se présente. Et surtout continuer à travailler en forêt. Quand je suis dans mes plantations, je dégage, je taille, j'élague, je suis heureux.



Technique



En réaction à l'apparition de la chalarose du frêne, le CNPF a décidé de fédérer les partenaires concernés à travers un programme d'étude nationale intitulé Chalfrax pour répondre aux multiples questions que se posent les forestiers impactés. Ce programme a d'ores et déjà conforté des résultats directement utilisables par les sylviculteurs.

Chalfrax a concrètement débuté dès 2013 par le questionnement des CRPF des régions touchées par la maladie (Lorraine-Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne, et Nord-Pas-de-Calais-Normandie). Après cet audit, 5 axes de travail ont été définis :

- ▶ **Axe 1 : résistance et tolérance**
Identifier et estimer la part de la composante génétique dans la résistance au champignon responsable de la chalarose et initier la constitution d'une population de frênes tolérants.
- ▶ **Axe 2 : contexte infectieux et état sanitaire**
Expérimenter des scénarii sylvicoles pour contenir le développement de la maladie à l'échelle d'une parcelle.
- ▶ **Axe 3 : stratégie de gestion**
Bâtir une méthode de description de l'état sanitaire des peuplements pouvant être utilisée dans le cadre d'une réorientation de gestion. Tester et évaluer la faisabilité technico-économique d'itinéraires sylvicoles économes pour gérer les peuplements atteints.
- ▶ **Axe 4 : ressource et valorisation économique**
Évaluer la ressource française en bois de frêne, établir un état des lieux sur les marchés existants et les enjeux économiques. Mesurer l'impact de la chalarose sur la qualité du bois et sur la production des arbres adultes, en fonction du niveau d'infection.
- ▶ **Axe 5 : synergie transfrontalière et communication**
Recueillir les témoignages des pays européens touchés par la chalarose et profiter du retour d'expériences de leurs politiques forestières déjà mises en œuvre. Communiquer les résultats du programme Chalfrax.

De multiples partenaires sont associés à la mise en œuvre de cette feuille de route, comme l'INRA pour le volet recherche sur le champignon, les coopératives, en particulier COFORAISNE, pour la qualité des bois et la ressource, le Département de la Santé des Forêts dans l'ensemble de la démarche et l'ONF, impliqué plus légèrement, dans l'axe 2, avec la mise à disposition de parcelles en forêt domaniale.

Notre CRPF est, entre autres, investi dans l'axe 5 : synergie transfrontalière. En effet, la maladie étant apparue en 1990 en Pologne, il nous a semblé intéressant d'aller étudier sur place les évolutions et d'observer chez nos voisins polonais et allemands comment ces derniers géraient les peuplements infectés.

L'ensemble de ce programme Chalfrax devrait se déployer jusqu'en 2019. Certaines pistes de recherche et de réflexion donneront probablement aux forestiers des conclusions précieuses avant cette échéance.

CHALFRAX

un programme national pour faire face à la chalarose

Ce que nous savons déjà sur la chalarose

Le champignon responsable (*Hymenoscyphus fraxineus*, *chalara fraxinea* sous sa forme asexuée) a été détecté en 2008 en Haute-Saône, mais les scientifiques pensent aujourd'hui que sa présence remonte à 2006. Les frênes communs et oxyphiles sont impactés.

Le frêne à fleur, espèce autochtone également, et les frênes rouge et d'Amérique, surtout présents en ornementation, semblent peu sensibles et devraient résister à cette pathologie. La maladie nous vient d'Europe de l'Est (Pologne-Allemagne), mais aurait pour origine le Japon où les frênes locaux vivent sans problème avec ce champignon.

En Europe, 25 ans après sa détection, ce champignon est présent de la Russie à l'Atlantique et de la Scandinavie à la Croatie. Seuls les frênes du pourtour méditerranéen sont indemnes.

Ce petit champignon en apparence inoffensif peut s'observer sur les pétioles de feuilles de frênes au sol en été, où il forme de petites fructifications blanches. Des spores sont libérées de ces fructifications et vont infecter l'arbre à deux endroits. Le champignon attaque tout d'abord les feuilles, puis progresse via le pétiole jusqu'au rameau où il crée une nécrose brun orangé en fuseau caractéristique.



Beaucoup de mortalité dans les gaulis et perchis

Photo : Alain Csakvary - CRPF RA © CNPF

FRAX : aire face à la chalarose du frêne

En revanche, il ne progresse pas dans le système vasculaire. Le dépérissement des rameaux n'est dû qu'à la multitude de points d'infection. Il pénètre également au niveau du collet. Cette zone est en contact avec les feuilles infectées tombées au sol en automne. Cette contamination crée une nécrose qui, progressivement, ceinture l'arbre. Ce deuxième symptôme se développe d'autant mieux que la quantité de spores de champignon est élevée. Cette atteinte peut être difficile à détecter, elle demande une auscultation minutieuse.

L'impact de la maladie sur les frênes dépend de l'âge du peuplement. Sur les régénérations naturelles et les jeunes plants, le taux de mortalité annuelle est de 30 à 40 % des tiges. Pour les stades suivants, jusqu'à un diamètre de 25 cm, la mortalité annuelle actuellement est de l'ordre de 10 %, mais peut monter à près de 40 % si des nécroses consécutives (plus de 75 % du diamètre) au collet sont présentes.



Photo : Catherine Négrignat - CRPF

Nécrose au collet, qui entraînerait inéluctablement la mort de l'arbre

Certains individus résistants pourraient contenir la maladie et cette capacité pourrait être transmise avec une héritabilité de bon niveau à la descendance.

Dernier point observé par les scientifiques : il semble que dans les régions très atteintes, l'évolution de la maladie soit ralentie. Le constat pourrait être lié à ce phénomène de résistance, tous les frênes qui devaient être impactés l'ont été, et la maladie butte maintenant sur des individus plus résistants. Malgré ces observations de bon augure, il convient de rester prudent.

Les consignes déjà délivrées aux sylviculteurs sont toujours d'actualité :

- **ne pas planter de frêne** : non seulement cet investissement est voué à l'échec mais, en zone saine, compte tenu de l'expansion de la maladie, la plantation risquerait également d'être compromise. En Irlande, elles ont créé de multiples micro-foyers d'infection.
- **limiter les investissements dans les jeunes peuplements** : les stades semis, gaulis, perchis sont bien souvent assez dramatiquement atteints et sans espoir de rémission.
- dans les peuplements adultes, pour définir s'il y a nécessité de couper, **surveiller prioritairement les nécroses aux collets qui progressent lentement**, plutôt que l'état du houppier. A partir du stade haut perchis, l'état du houppier n'est pas un critère satisfaisant pour évaluer le risque de mortalité des arbres.
- et surtout, dans la mesure du possible, **préserver les individus ne présentant pas de symptômes** qui pourraient assurer une nouvelle génération de frênes plus résistants à la maladie.



Photo : Alain Csakvary - CRPF RA © GMPF

Développement des gourmands dans un houppier de Frêne atteint

Quant aux frênes adultes, de plus de 25 cm de diamètre, ils meurent peu. Leur mort est directement liée à la progression de la nécrose au collet, liée à l'antériorité de la présence de la maladie. Seuls les arbres avec une nécrose occupant plus de 75 % du collet ont un risque de mortalité significatif l'année suivante. Avant d'entraîner la mort des arbres, cette pathologie induit bien évidemment une baisse de croissance.

Autre point mis en avant par la recherche, les frênes ne sont pas tous atteints de la même façon, aussi bien au niveau des houppiers que du collet.

Catherine Négrignat - CRPF



Autour de nous

Le Groupement Forestier des Bois de l'Est : un départ en trombe

Annoncée lors des Assemblées Générales de Forêts & Bois de l'Est, la mise en place du Groupement Forestier des Bois de l'Est, constitué entre la coopérative et certains de ses adhérents, est un franc succès. Avec près de 800 000 € de capital réuni en un an par 48 associés, une cinquantaine d'hectares acquis et 50 autres en cours d'acquisition, on peut d'ores et déjà conclure que le projet répond totalement aux attentes.

Les attendus de cette initiative étaient à la fois de :

- ⇒ permettre à des adhérents de la coopérative souhaitant investir dans de nouvelles surfaces forestières, mais ne trouvant pas sur le marché les propriétés correspondant à leurs critères de choix et leurs possibilités financières, de participer à un projet collectif à la hauteur de leurs possibilités,
- ⇒ permettre à d'autres adhérents vendeurs de leur patrimoine, de le céder à une structure proche de la coopérative mais indépendante avec l'assurance de la pérennité de la gestion,
- ⇒ permettre éventuellement à des adhérents souhaitant transmettre leur patrimoine tout en se dégageant de sa gestion, de l'apporter à ce Groupement Forestier contre des parts sociales.

Le projet patrimonial du Groupement est de passer d'abord par une phase d'investissement et de capitalisation en ciblant des forêts à fort potentiel même s'il faut y investir, tout en le gérant de façon dynamique et durable.

Parmi les massifs déjà acquis, une attention particulière a été portée aux possibilités d'extension par rachats successifs de parcelles voisines, de façon à constituer des unités de gestion forestière rationnelles.

A terme, l'objectif est de préserver une valeur technique des fonds boisés compatible avec la valeur des parts sociales. Ceci devra permettre à des associés souhaitant se retirer, de céder plus facilement leurs parts, et pourquoi pas au Groupement de céder plus facilement les massifs valorisés à ceux d'entre eux intéressés d'en poursuivre la gestion à titre individuel.

Le GF n'est pas un Groupement Forestier d'investissement. C'est la raison pour laquelle il n'est ouvert qu'aux adhérents de la coopérative, à leurs proches ou à des propriétaires forestiers souhaitant s'impliquer dans ce projet. Dans tous les cas, le conseil de gérance composé d'associés autres que la coopérative (pour garantir les intérêts de chaque partie) est seul fondé à agréer les nouveaux souscripteurs. Du point de vue fiscal, ce GF ne permet pas le dispositif de défiscalisation TEPA, seulement le bénéfice du DEFI acquisition, applicable dans une certaine limite à l'impôt sur le revenu.

Fort du succès rencontré, le projet actuel vise à faire croître le patrimoine de ce GF et donc accueillir de nouveaux membres au moins jusqu'à fin 2017. Puis viendra peut-être le temps de constituer une seconde structure avec des objectifs différents. En cas d'intérêt, contactez de préférence par mail : gfl@foretsetboisdelest.com

Alain Jacquet - F&BE

Frais de notaire : des changements importants pour les petits actes

Tous les propriétaires forestiers connaissent le problème des coûts notariaux lorsqu'ils achètent des petites parcelles. La loi Macron en prévoit la baisse drastique, au grand dam du monde notarial. Le dossier peut encore évoluer, et FLOREAL vous en tiendra régulièrement informés.

Sommes-nous la veille d'une véritable révolution pour les petites forêts privées ? Combien de fois a-t-on pu entendre des propriétaires forestiers se plaindre de payer 800 € de frais de notaire -que l'on devrait appeler frais de transaction- pour l'achat d'une parcelle de 600 euros ?

Combien de fois cette question a-t-elle été évoquée au cours de réunions professionnelles !

La loi du 6 août 2015, dite loi "Macron" prévoit le plafonnement des émoluments des notaires et l'arrêté fixant les tarifs est paru le 28 février 2016 : les émoluments ne peuvent dépasser 10 % de la valeur du bien, ou du bail faisant l'objet de la mutation, sans pouvoir être inférieurs à 90 €.

Ce texte impacte considérablement le coût des petits actes. Voici un exemple simplifié de frais de notaire pour un achat inférieur à 1.500 € :

	Avant la loi	Désormais
Émoluments	78 €	90 €
Formalités	351 €	0
Diverses taxes (+ TVA), hypothèques, enregistrement	200 €	200 €
	619 €	290 €

Hors frais de notification Safer, droits de préférence, etc..., soit une baisse de 329 €.

Le Conseil supérieur du Notariat n'est pas d'accord. "Comment peut-on contraindre un professionnel à facturer à ce prix un acte qui lui aura coûté 7 fois plus ?" Un recours au Conseil d'Etat a été déposé en ce sens.

Dans l'immédiat, les notaires réfléchissent, dans leurs instances, à trouver des solutions alternatives pour sortir de l'impasse, telles que :

- réduire à l'essentiel le contenu des petits actes (ils font aujourd'hui rarement moins de 15-20 pages),
- créer une caisse de péréquation au profit des études rurales, pour lesquelles les petites transactions représentent un chiffre d'affaires significatif.

On voit bien que le dossier peut encore évoluer, d'autant que la loi prévoit que les barèmes seront révisables tous les 2 ans.

Le propriétaire forestier qui s'agrandit par l'achat d'une petite parcelle voisine (et vous êtes des milliers dans ce cas) souhaite que les frais soient raisonnables et proportionnels ; il souhaite aussi que l'acte notarial soit réalisé dans des délais acceptables. Sur ce dernier point, cela n'était souvent pas le cas et risque de ne pas s'arranger !

A suivre donc...

Philippe Laden - CRPF

Merci à Maître Vallette, de Gondrecourt (Meuse), pour ces renseignements et sa disponibilité !



Parole aux Syndicats

Vos bois intéressent beaucoup de monde !



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Le propriétaire a naturellement une vision patrimoniale de son bien, mais il se considère rarement comme producteur.

Dans mon département, j'ai toujours poussé les adhérents de notre Syndicat à mieux prendre en compte la dimension économique de leurs propriétés forestières, et à se considérer comme acteurs à part entière de la filière bois.

Je ne sais si beaucoup d'entre vous m'ont écouté, voire entendu. Aujourd'hui, je veux certes vous redire l'importance d'être acteurs économiques, mais aussi de ne faire aucune concession sur vos prérogatives de propriétaire.

Avec la perspective de besoins de plus en plus importants tant en bois énergie qu'en résineux, avec la pénurie liée à l'export massif de grumes vers les pays lointains, je suis convaincu que certains "acteurs" de la récolte ont bien intégré que la ressource "supplémentaire" se trouvait en forêt privée et que l'on aimerait bien pouvoir se passer de vous pour pouvoir décider du sort de vos bois. En quelque sorte vous êtes "des empêcheurs de tourner en rond".

De nombreux indices s'accumulent et vont dans ce sens :

- Depuis le fameux discours d'Urmatt du Président Sarkozy, les rapports et les déclarations officiels tentent de culpabiliser les propriétaires forestiers : ils manqueraient de volonté pour mobiliser plus et mieux.
- Les textes du Gouvernement actuel prônent la gestion collective pour compenser les effets du morcellement plutôt que privilégier l'amélioration foncière.

- La mise sur pied d'appels à concurrence, ouverts à toutes les initiatives privées, pour des actions relevant de l'intérêt général, par exemple le renouvellement des peuplements pauvres par des aides à la plantation, ou bientôt, dit-on, l'animation de Plans de Développement de Massifs.
- La parution d'instructions techniques sur le contrôle des plans simples de gestion, prévoyant des sanctions pour manque de suivi des plans, alors même que les coupes abusives ne sont pratiquement jamais sanctionnées

Vous noterez que l'on n'évoque jamais les forêts communales. Bien au contraire, on introduit dans le code forestier un droit de préemption à leur profit...

Tout cela, chers amis propriétaires, pour que vous compreniez bien que vos bois intéressent beaucoup de monde et, osons le dire, la chasse est ouverte : vos bois sont convoités, ils prennent de la valeur !

Dans ce climat un peu malsain, il est important de gérer de manière dynamique vos forêts. Vous devez vous entourer de conseils, car on "vous attend au coin du bois". Si vous n'êtes pas aguerris, il est primordial de faire appel aux hommes de l'art qui ne manquent pas sur notre territoire, Experts Forestiers, Techniciens Indépendants, Coopératives : ils sont là pour vous accompagner.

Dans le doute, n'hésitez-pas à vous rapprocher de votre syndicat ! Vous pouvez vous appuyer sur les techniciens du CRPF qui sont à votre disposition. Je vous rappelle que les élections des conseillers des centres vont avoir lieu en début d'année prochaine ; c'est plus que jamais important que vous vous exprimiez par votre vote, pour montrer que vous ne démissionnez pas de votre rôle de propriétaire.

Lors d'une récente réunion, j'entendais le monde agricole défendre le modèle européen de l'agriculture familiale, menacée par des sociétés internationales qui essaient d'acquérir du foncier. Je peux faire le parallèle : face à un Etat de plus en plus pressant, aux traders internationaux qui peuvent faire ou défaire le tissu industriel, aux grandes sociétés faisant commerce d'énergie, sachons défendre le modèle développé par les propriétaires forestiers privés et restons maîtres de notre gestion.

Nous réussirons à condition de savoir évoluer. Je suis confiant, nous avons toujours su le faire. Pour preuve, la dernière initiative, unique en France, qui vient d'être prise entre l'UFE et l'Union régionale des Scieurs Feuillus de Lorraine (je vous renvoie à l'article de la page 4).

Après ce mouvement d'humeur, ou plutôt ce rappel à la réalité, sachons profiter de tous les outils mis à notre disposition pour amorcer une nouvelle campagne qui s'annonce favorable.

Pour une filière solidaire,

Didier Daclin - Président de Forestiers Privés de Moselle



Arbre au vert

Le retour du Lynx dans la Réserve de Biosphère Vosges du Nord - Pfälzerwald

Animal méconnu, discret et magnifique dans sa façon d'éviter l'homme, le Lynx boréal a vu ses populations s'effondrer malgré des efforts de réintroduction dans le massif vosgien dans les années 1980. Combien en reste-t-il aujourd'hui ? Aucune idée ! Les spécialistes eux-mêmes désespèrent, car les traces de sa présence sont de plus en plus rares. Le programme mené dans le Palatinat en lien étroit avec le Parc Naturel des Vosges du Nord est une opportunité de "revoir" ce félin dans nos contrées forestières.

L'histoire du Lynx en Europe

Le Lynx boréal ou Lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*) était autrefois largement répandu dans les forêts européennes. A partir du 17^{ème} siècle, le félin s'est progressivement raréfié, victime d'une chasse intensive, avant de disparaître totalement d'Europe occidentale au milieu du 20^{ème} siècle. Actuellement, l'espèce est présente essentiellement en Europe de l'Est et du Nord ainsi qu'en Asie. Plusieurs projets de réintroduction ont eu lieu en Europe occidentale depuis les années 1970, des petites populations ont alors été recrées dans certains pays, comme la Suisse ou l'Allemagne. Dans les Vosges, le Lynx a également été réintroduit, mais les effectifs semblent à nouveau décliner et sa survie sur ce massif n'est plus assurée.

Le Projet de réintroduction Life Lynx Pfälzerwald

Dans la forêt du Palatinat, massif qui prolonge les Vosges du Nord côté allemand, un projet de réintroduction de Lynx est en cours de réalisation. Le projet, porté par la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat et soutenu par l'Union Européenne, prévoit le lâché de 20 lynx sur une période de 5 ans (2016-2020). Les animaux proviendront du Jura suisse et des Carpates slovaques, et seront tous équipés d'un collier émetteur permettant de suivre leurs déplacements. A côté du lâcher, et du suivi des lynx, de nombreuses actions de communication sont réalisées, afin de favoriser l'acceptation du félin sur le territoire. Certains de ces lynx ou leurs descendants se disperseront à court ou moyen terme vers les Vosges du Nord, qui forment avec le Pfälzerwald un grand massif forestier de 2500 km², ce qui représente un habitat naturel pouvant accueillir le Lynx.



Photo : O. Anders

Le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) est le partenaire français du projet et interviendra dans des actions pédagogiques, de sensibilisation et de concertation.

Le comportement de chasse du Lynx

Le Lynx est un grand prédateur, discret et solitaire, qui occupe de vastes territoires (100 à 400 km²). Sa proie favorite est le chevreuil, il en prélève en moyenne un par semaine et le consomme sur plusieurs jours. Mis à part le chevreuil, le lynx peut également s'attaquer à des petits mammifères, des jeunes sangliers ou plus rarement des cerfs. La densité ou la répartition du gibier peut donc être modifiée dans une zone habitée par le lynx. Le félin ne présente pas de danger pour l'homme, aucun cas d'attaque n'ayant été recensé.

Pour plus d'information : www.luchs-rlp.de

Christelle Scheid - chargée de l'information pour le projet Life Lynx Pfälzerwald

Carte d'identité du Lynx boréal :

Répartition : Europe et Asie
Habitat : grands massifs forestiers
Territoire : 100 à 400 km²
Vie solitaire
Longévité : 15 ans

Statut : Espèce protégée
▷ > Espèce éradiquée d'Europe occidentale au 20^{ème} siècle
▷ > 15 projets de réintroduction en Europe depuis les années 1970

Reproduction :

- ▷ Gestation : 70 jours
- ▷ Nombre de petits : 1-4
- ▷ Naissances : mai - juin
- ▷ Maturité sexuelle : 2 ans

Effectifs en Europe :
▷ 4 800 dans les pays nordiques
▷ 800 en Europe de l'Est
▷ 400 en Europe occidentale (issus d'animaux réintroduits)

Menaces :

- ▷ destruction de son habitat naturel
- ▷ braconnage, tirs illégaux
- ▷ collisions avec les véhicules
- ▷ dérive génétique

Situation en France :
▷ Liste rouge : espèce en danger
▷ Répartition : surtout dans le Jura
▷ Statut précaire dans les Vosges





u coin du bois

La journée internationale des forêts en Lorraine et en Alsace : une réussite à tous points de vue

Depuis quelques années, sous l'égide des Nations Unies, le 21 mars 2016 est décrété "journée internationale des forêts". Les forestiers privés de Lorraine et d'Alsace ont souhaité profiter de cette actualité pour s'investir dans cette manifestation. En outre, suite à la COP 21, l'action Forum Forêt initiée par les forestiers privés de France est venue renforcer les actions dans les différentes régions de la métropole.

La Lorraine et l'Alsace mobilisées sur tout le territoire

Sous l'impulsion des forestiers privés de la Meuse et des Vosges, toute une série de manifestations s'est déroulée du 12 au 24 avril dernier sur la Lorraine et l'Alsace. Résolument tournées vers les scolaires, les sorties en forêt ont permis d'accueillir plus de 600 enfants sur nos 6 départements et pour plus d'une vingtaine d'écoles. La connaissance et les relations que tissent nos propriétaires et nos techniciens sur le terrain et dans leurs communes expliquent la mobilisation importante et intéressée des enseignants du primaire.

Ces sorties ou rencontres dans les établissements scolaires furent l'occasion de parler aux enfants de la forêt, de ses rôles et fonctions, de pouvoir mesurer la hauteur ou le diamètre d'un arbre, d'estimer l'âge d'un épicéa en comptant ses cernes... bref, de leur présenter "tout ce qu'une forêt a dans le ventre". Certains animateurs en ont également profité pour les initier et les sensibiliser à l'importance de la plantation.

Enfin, le public adulte a pu visiter l'entreprise Oberflex à Bar-le-Duc (Meuse) qui fabrique des parquets.

Le bilan est donc plutôt positif puisqu'en nombre de sorties organisées, nos deux régions se placent à la deuxième place, derrière l'Aquitaine, au regard des événements qui se sont déroulés en France. En effet, l'ensemble des manifestations labellisées "journée internationale des forêts" était renseigné sur le site national (<http://www.journee-internationale-des-forets.fr/>).

Les échos dans la presse écrite ont largement contribué à faire connaître l'action de la forêt privée. Un communiqué de presse a été envoyé à différents journaux régionaux 15 jours avant la date de l'événement. Les contacts individuels ont fait le reste : pas moins de 15 articles ont été publiés !

Devant ce succès, cette opération est à renouveler...

Cette réussite nécessite de se mobiliser et de se rendre disponible pour l'accueil des adultes et des enfants en forêt. Certains adhérents des syndicats, le personnel technique du CRPF et des Chambres d'Agriculture se sont investis dans cet événement.

Un grand merci à toutes et à tous pour avoir fait de cette journée, une belle vitrine pour la Forêt Privée lorraine et alsacienne. A reconduire en 2017 ? L'avenir nous le dira...

Stéphane Asaël - CRPF





e feuilles en aiguilles

12^{ème} Journée de la Forêt Privée

le samedi 17 septembre 2016
de 9 heures à 17 heures 30
à Colmar et dans ses environs
(Haut-Rhin)

"Les sylviculteurs privés : acteurs engagés de la filière bois et de la nature"

De plus en plus écartelée entre les exigences économiques et la demande sociétale, la forêt française est à la croisée des chemins. Dans ce contexte particulier, cette journée sera marquante, avec notamment la présence de Corinne Lepage, ancienne Ministre et ancienne eurodéputée.

L'invitation vous parviendra avant fin juillet. Si vous n'avez rien reçu à cette date, merci de vous connecter sur le site du crpf (<http://www.crpf.fr/new/actualites4.html>) où elle sera téléchargeable. Comme les journées de la Forêt Privée précédentes, des bus seront organisés au départ des principales villes. Nous vous conseillons de les utiliser (les villes-étapes et les horaires seront indiqués sur l'invitation).

PROGRAMME

Matin : Visites de sites illustrant la place et le rôle importants des forestiers, entre nature et filière bois (chaque bus visitera deux sites : parcelles forestières, scieries, unités industrielles, chaufferies,...).

Midi : Déjeuner à Colmar Expo.

Après-midi : en salle, animé par M. Patrice Costa, grand reporter à "L'Est Républicain"

- **Politique forestière nationale :** Mme **Véronique Borzeix**, sous-directrice Filières forêt-bois au Ministère de l'Agriculture, et M. **Antoine d'Amécourt**, président de Forestiers Privés de France et du Centre National de la Propriété Forestière
 - **Déclinaison au niveau régional :** MM. **Vincent Ott**, président du CRPF Lorraine-Alsace et **Jean Maegey**, président de FIBOIS Alsace
- Echanges avec les participants
- Mme **Corinne Lepage**, ancienne Ministre et ancienne eurodéputée, "grand témoin" sur le thème de cette journée, ainsi que M. **Philippe Richert**, président de la Région Grand-Est, et un représentant de l'Etat

Conclusion par M. **Henri Plauche Gillon**, président de l'Union forestière de l'Est.

Venez nombreux !

NATIONAL

L'activité des scieries renoue avec la croissance ...

D'après les éléments que vient de publier l'Observatoire économique de France Bois Forêts, l'ensemble de l'activité exploitation-scierie en France a enregistré un début d'année plutôt bien orienté. Si, pour les professionnels du résineux, la progression observée résulte exclusivement de leur activité en France (+ 2,5 %), celle des professionnels de la transformation des feuillus est davantage à mettre à l'actif de leur activité tournée vers l'exportation (+ 5,5 %), plutôt qu'à celle qu'ils exercent sur le territoire national (+ 3 %).

Des nouvelles de l'industrie papetière

Alors que la production française de papiers et cartons a reculé de 1,4 % en 2015, les résultats présentés fin avril par COPACEL, l'Union française des industries des cartons, papiers et celluloses, montrent que le chiffre d'affaires du secteur a progressé de près d'1 % sur la même période...

Notre industrie papetière compte plus de 13.000 salariés et réalise un chiffre d'affaires global d'environ 6 milliards d'euros.

Fondation FRANSYLVA : La forêt prépare son avenir !

Souhaitée par la Fédération depuis plusieurs années, voulue par Antoine d'Amécourt, la Fondation Fransylva a vu le jour le 14 avril dernier avec la signature, à Paris, de la convention de partenariat entre Fransylva et la fondation hébergeante, la Fondation du patrimoine. "C'est une initiative qui correspond parfaitement à notre vocation : préserver, valoriser, transmettre" se réjouit François-Xavier Bieuville, directeur général de la Fondation du patrimoine. "L'espace naturel fait désormais partie du patrimoine, la forêt et le bois en particulier". Ainsi, Fransylva fait le pari de lever des fonds en mobilisant les entreprises, les sylviculteurs et le grand public via le mécénat, pour apporter son soutien financier aux actions de recherche, développement et innovation dans le domaine de la foresterie, aux actions favorisant le renouvellement, la restauration et la pérennité de la forêt française et aux actions de promotion des emplois et de la gestion en forêt". http://www.foretpriveefrancaise.com/data/fdf594_juin_2016_fondationfransylva_1.pdf

Thomas Formery annonce son départ en retraite

Le Directeur Général du CNPF, Thomas Formery, a annoncé son départ en retraite. Le Conseil d'Administration du CNPF, réuni à Dax ce 15 juin, a proposé au Ministre chargé de l'Agriculture la candidature de Claire Hubert à ce poste. Celle-ci a été successivement sous-directrice de la forêt et du bois entre 2003 et 2005, directrice de l'Afocel, chef de service départemental à l'ONF et directrice de la DDA de l'Aube. Elle a été plus récemment responsable des services de la recherche des Ministères de l'Agriculture puis de l'Ecologie avant de rejoindre le Conseil Général de l'Environnement. Si sa nomination est décidée par le Ministre, elle pourrait prendre ses fonctions au cours de l'automne prochain. FLOREAL aura l'occasion d'en reparler.

LORRAINE

Un nouveau dans la société d'Experts forestiers A. Michaut

Alexandre Petruniv, jusqu'à présent technicien forestier à la Chambre d'Agriculture des Vosges dans l'équipe "Plans de Développement de Massif" (PDM), où il s'occupait du secteur de Neufchâteau, rejoint la Société d'experts forestiers A. Michaut. FLOREAL lui souhaite la réussite dans ses nouvelles fonctions.

ALSACE

Départ de Christophe Schilt du pôle Forêt-Bois de la DRAAF Alsace

Christophe Schilt s'éloigne du monde forestier pour intégrer la mission emploi de la DRAAF ACAL. Après avoir alternativement travaillé au pôle Forêt-Bois de la DRAAF Alsace et à la DREAL de Lorraine, il succède en 2013 à Alain Lefeuvre à la tête du pôle Forêt-Bois de la DRAAF Alsace. Il a été un interlocuteur compétent et très au fait des problématiques forestières en lien avec le monde de l'environnement. La rédaction le remercie pour la qualité des liens qu'il a tissés avec les responsables et les personnels et lui souhaite une aussi belle réussite dans son nouveau poste.

 **FLOREAL n° 105**
édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(☎ 03.87.31.18.42 ☒ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. www.cnpf.fr
Site internet Forêt Privée www.foretpriveefrancaise.com

Directeur de la publication
Alain Lefeuvre

Rédacteurs en Chef
Anne Madesclaire, Philippe Laden

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie : L'Huillier SA - Florange (57)
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert



"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.cnpf.fr ! Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.